

# COMMISSION VITESSE 50

# CHAMPIONNAT DE VITESSE DE LA REUNION

# 2005

## **Art. 1 – DEFINITION**

La LIGUE REUNIONNAISE MOTOCCLISTE met en compétition pour 2005, un cycle d'épreuves intitulé

**« CHAMPIONNAT DE LA REUNION DE VITESSE 50 ».**

## **Art. 2 – CATEGORIES**

- Educatif (démonstration)
- Pocket Bike
- 50cc (dont PROMO)
- MAXI VARIO
- MAXI BOITE

Les titres seront attribués sous réserve qu'au moins 10 pilotes aient marqué des points.

## **Art. 3 – CONCURRENTS**

Les différentes catégories sont ouvertes aux pilotes âgés de 12 ans minimum pour les machines de moins de 50cc, et de 14 ans minimum pour les autres. (Educatifs : dès 7 ans, cf. règlement fédéral )

Les participants devront être titulaires au minimum d'une licence une manifestation ou, à l'année, de type NAM, NAC ou NCB délivrée par la F.F.M. Le Certificat d'Aptitude à la Pratique du Sport Motocycliste (CASM) est obligatoire pour tous les nouveaux licenciés.

Tout pilote mineur devra être obligatoirement accompagné d'une personne représentant légal ou mandaté, titulaire d'une licence F.F.M. en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (Assistant Pilote).

Toute personne ayant accès à la zone de panneutage ou de pré-grille devra être titulaire d'une licence F.F.M. au minimum de catégorie LAP.

Un pilote étranger possédant une licence annuelle délivrée par la F.F.M. pourra participer aux épreuves de La coupe de vitesse de la Réunion.

Un pilote étranger titulaire d'une autorisation de sortie de territoire émanant de sa fédération pourra participer aux épreuves de La coupe de vitesse de la Réunion , il sera classé dans l'épreuve mais pas dans le championnat.

#### Art. 4 – MACHINES

Elles devront répondre aux clauses du règlement technique et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course.

Les plaques de course seront au nombre de trois (deux latérales à l'arrière et une frontale) de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm ou s'en approchant.

Dimension recommandée des chiffres :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm

- Epaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

Les couleurs sont libres pour les plaques et numéros mais l'ensemble doit être reconnu lisible par les contrôleurs techniques.

L'attribution des numéros de course, valables pendant la saison, sera effectuée pour chaque pilote par l'organisateur de la première épreuve. Les concurrents n'ayant pas participé à la première épreuve obtiendront leur numéro auprès du Délégué et/ou du chronométrateur fédéral de la première course où ils s'engageront. Pour chaque catégorie, les numéros 1, 2, et 3 seront réservés aux trois premiers de l'année précédente. Pour les catégories nouvelles ces numéros resteront non attribués.

#### Art. 5 – EPREUVES

Elles seront organisées par des clubs affiliés à la F.F.M. et devront faire l'objet d'une inscription au calendrier régional.

Les organisateurs devront respecter les dispositions prévues dans le Cahier des Charges du championnat de la Réunion. Celui-ci sera disponible durant la première quinzaine 2005.

Déroulement de l'épreuve :

Essais libres		Qualifs		Course 1		Course 2	
9h00-9h15	50cc	10h45-11h00	50cc	12h05	Pocket Bike	14h35	Pocket Bike
9h20-9h35	M.V. + M.B.	11h05-11h20	M.V.	12h20	Educatif	14h50	Educatif
9h40-9h55	M.V. + M.B.	11h25-11h40	M.B.	12h35	50cc	15h05	50cc
				13h05	M.V.	15h35	M.V.
10h20-10h05	Pocket Bike			13h35	M.B.	16h05	M.B.
10h30-10h40	Educatif						

#### CALENDRIER 2005

Date	Moto club		Lieu
9/10 Avril	Team Moto Vitesse R	Vitesse /Endurance 50cc	Jamaïque/zone sud
4/5 Juin	Team Moto Vitesse R	Vitesse /Endurance 50cc	Jamaïque/zone sud
16/17 juillet	Team Moto Vitesse R	Vitesse /Endurance 50cc	Jamaïque/zone sud
24/25 Septembre	Team Moto Vitesse R	Vitesse /Endurance 50cc	Jamaïque/zone sud
17/18 Décembre	Team Moto Vitesse R	Vitesse / Endurance 50cc	Jamaïque/zone sud

#### Art. 6 – PARCOURS

Pour un circuit de 900 mètres, la capacité sera de 29 pilotes. Au-delà de 900 mètres, la capacité sera augmentée de 2 pilotes par fraction de 100 mètres. En dessous de 900 mètres, la capacité sera diminuée de 2 pilotes par fraction de 100 mètres. (Selon homologation de la piste)

Lors des essais, la capacité pourra être majorée de 20 %. Ces chiffres représentent un maximum.

Les organisateurs devront faire figurer le nombre maximum de machines admises sur le règlement particulier en fonction des directives et homologations de la CDSR (Commission Départementale de Sécurité Routière).

#### Art. 7 – ENGAGEMENTS

A préciser le montant et les points d'engagement.

Transpondeur : à voir avec la commission chronométrage.

## **Art. 8 – VERIFICATIONS ET BRIEFING**

Les contrôles administratifs et techniques pourront être fait dans le matin de la manifestation et devront être terminés au plus tard à 9h30.

### **Vérifications Administratives**

Les pilotes devront présenter personnellement leur licence en cours de validité avec leur permis de conduire ou C.A.S.M. Ils recevront leur transpondeur . Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent. La gestion des transpondeurs sur le site est faite par la commission chronométrage de la ligue. Le support de transpondeur sera vendu 5 € et restera propriété du pilote. Le transpondeur devra être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche derrière la plaque numéro) en position verticale, goupille vers le haut. Pour les Pocket Bike, il sera fixé sur le garde boue avant.

### **Vérifications Techniques (voir règlement technique général)**

Le mécanicien peut présenter la machine à la place du pilote

### **Briefing**

Tous les pilotes devront assister au briefing. Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant.

## **Art. 9 – ESSAIS**

L'organisateur devra prévoir 2 séances de 15 minutes d'essais chronos par catégorie.

## **Art. 10 – COURSES**

### **Composition, Grille Départ**

La grille sera composée en tenant compte des résultats obtenus lors des essais chronos, y compris pour la 2<sup>ème</sup> manche. Le pilote placé en pôle position, du côté inverse au sens du premier virage, aura un mètre d'avance sur le second et ainsi de suite. Sur une même ligne, l'espace entre chaque machine et chaque extrémité au bord de la piste sera de 1 mètre minimum.

L'espace entre le premier pilote de la première ligne et le premier pilote de la seconde ligne sera au minimum égal à 4 mètres.

### **Courses**

Les courses des catégories se déroulant en deux manches auront une distance approximative de :

- Educatif 10 km
- Pocket Bike 10 km
- 50cc 20 km
- MAXI VARIO 20 km
- MAXI BOITE 20 km

Les courses en une seule manche se dérouleront sur une distance comprise entre 28 et 32 kilomètres. Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe seront effectués avant chaque départ. En cas de force majeure, la procédure de départ pourra être réduite par la Direction de Course.

Le départ sera donné au drapeau national ou au feu, par le Directeur de Course, pilote assis sur la machine, moteur en marche. Les machines ne pouvant partir moteur en marche seront placés, pour des raisons de sécurité, après les autres sur la grille, sauf avis du directeur de course. Tout départ anticipé sera sanctionné par une pénalité de temps de 15 secondes.

## **Art. 11 – CLASSEMENT**

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75 % de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée au plus tard 3 minutes après le baisser du drapeau. Les points pour le Championnat seront attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème de la F.F.M. (25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Le classement du championnat de la Réunion sera déterminé par le cumul des points obtenus sur toutes les épreuves. Le classement de la catégorie Promo sera extrait de la catégorie 50cm3.

Les pilotes ayant une licence à la journée seront classés dans la course mais hors championnat.

## **Art. 12 – RECOMPENSES**

L'organisateur devra prévoir des coupes pour les trois premiers des catégories suivantes (si la catégorie comporte au moins 5 pilotes).

Pocket Bike; 50 cc ; MAXI VARIO ; MAXI BOITE

Des lots pourront être prévus pour les pilotes de l'Éducatif.

Dans le cas où moins de 5 pilotes sont présents l'organisateur pourra ne récompenser que le ou les 2 premiers.

## **Art. 13 – RECLAMATIONS (Titre VI du Code Sportif National)**

(Elles devront obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans les délais impartis).

Se reporter au titre VI du Code Sportif National, étant précisé que le montant du droit de réclamation est de 75 €. Si démontage, une caution de 230 € sera exigée.

La FFM se réserve la possibilité de faire effectuer des mesures sur un banc de puissance électronique, en aucun cas, les concurrents désignés ne pourront se soustraire à celui-ci, sous peine de déclassement.

Lors des épreuves, la FFM se réserve toute possibilité quant aux vérifications et démontage d'une machine, notamment la saisie provisoire de pièces (assemblées ou non) pour contrôle ultérieur. La non-disponibilité temporaire, pour le concurrent de ses pièces, ne peut donner lieu à aucune indemnité ou réclamation. Ces pièces seront remises à la disposition du concurrent le plus rapidement possible.

## **Art. 14 – ASSURANCES**

Les organisateurs devront souscrire une assurance couvrant leur responsabilité civile (risques A, C, D) et mentionner le nom de la Compagnie au règlement particulier.

## **Art. 15 – OFFICIELS**

Officieront sur chaque épreuve :

- un directeur de course, un délégué, un commissaire technique national

et un responsable du chronométrage désignés par la L.R.M

- un directeur de course adjoint, deux commissaires sportifs deux chronométrateurs désignés par la ligue régionale.

Ces personnes devront avoir un minimum de connaissance de la discipline.

Il appartient au Délégué (Président du Jury) de communiquer au Président du club organisateur un rapport détaillé sur le déroulement de l'épreuve.

## **REGLEMENT TECHNIQUE**

### **Art. 1 - 50 cc**

Les machines seront des prototypes de moins de 50cc automatiques ou à boîte de vitesse et devront respecter le règlement technique général.

La cylindrée pourra être portée à 125 cc pour les machines 4T. **La base moteur doit provenir d'une machine de moins de 50cc, sauf les 125cc 4T.**

#### **1.1 – 50cc Promo**

Machines 50cc dont les seules modifications admises sont le remplacement de tout ou partie du système d'échappement, du variateur pour les automatiques, les réglages carburateur, et la modification du filtre à air, en utilisant le boîtier d'origine.

### **Art. 2 – Pocket Bike**

Les pocket bikes sont des machines de course équipées de moteur à combustion.

#### **Transmission**

La transmission doit être sécurisée par un pare chaîne de manière à protéger efficacement la chaîne.

### **Art. 3 – Maxi Vario**

Les machines seront des prototypes automatiques de cylindrée inférieure à 80cc et devront respecter le règlement technique général.

### **Art. 4 – Maxi Boite**

Les machines seront des prototypes boîte de vitesse de cylindrée inférieure à 80cc et devront respecter le règlement technique général.

## **REGLEMENT TECHNIQUE GENERAL**

### **Article 1 – Généralité**

Les machines autorisées à disputer les différents Championnats 50 cc devront répondre aux définitions du règlement technique général de la F.F.M, sauf spécificités du règlement technique général 50 cc.

#### **1-1 Définition des types de machine**

Tous type.

#### **1-2 Contrôle des machines et identification**

Le contrôle technique est obligatoire. Les concurrents ne pourront participer aux essais libres ou officiels qu'après avoir satisfait aux vérifications techniques.

Le(s) pilote(s) est seul responsable de sa machine pendant la durée de l'épreuve.

La moto doit être présentée propre, exempte de tous marquages antérieurs.

Les contrôles préliminaires sont des vérifications de sécurité. La conformité de la machine est sous l'entière responsabilité du pilote.

#### **1-3 Identification des machines**

Lorsque les machines auront satisfait aux vérifications dites de sécurité, il pourra être procédé au marquage du cadre de la façon suivante :

- un sticker sera apposé sur la douille de direction
- une touche de peinture sur le carter moteur, cylindre avec le numéro de course du concurrent inscrit à l'intérieur.
- Marquage du système d'échappement complet

Ces marquages devront être réalisés du même côté (bombe proscrite)

### **Article 2 – Règles techniques spécifiques aux 50 cc pour toutes les disciplines**

#### **2-1 Poids des machines**

Le poids minimum des machines est fixé à 65 kg(**sauf pocket bike**). Celui-ci est calculé machine en état de fonctionnement (huile et eau) mais réservoir de carburant vide

#### **2-2 Matériaux**

Il est interdit d'utiliser les matériaux suivants dans la fabrication du moteur (sauf pour la bielle et les clapets) : fibres composites, magnésium et titane.

Les supports de béquille devront être réalisés en nylon, téflon ou matière équivalente.

#### **2-3 Leviers**

Tous les leviers (embrayage, freins, ...) doivent en principe se terminer par une sphère (diamètre de 16 mm minimum). Cette sphère peut également être aplatie mais dans tous les cas, les bords doivent être arrondis (épaisseur minimum de la partie aplatie : 14 mm). Ces extrémités doivent être fixées d'une façon permanente et faire partie intégrante du levier.

#### **2-4 Papillons de gaz**

Les papillons de gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.

Version 3 – 27/11/03 2

#### **2-5 Coupe Circuit**

Un coupe circuit doit être monté de façon à être facilement repérable. Ce coupe circuit doit interrompre le circuit primaire d'allumage et doit être muni d'un câblage pour l'arrivée et le retour du courant.

Il doit être placé aussi près que possible du milieu du guidon.

#### **2-6 Protections**

Carter moteur, embrayage et transmissions devront comporter toutes leurs vis.

**Tous les volants et transmissions devront être protégés.**

Un garde chaîne doit être installé de manière à empêcher que la jambe ou le pied du pilote ne se coince entre le brin de la chaîne inférieure et la couronne arrière. Cette protection, fixée solidement, sera dans un matériau rigide ayant les bords arrondis et d'une épaisseur suffisante.

Une protection du pignon de sortie de boîte est obligatoire.

#### **2-7 Refroidissement**

Si refroidissement liquide : eau uniquement ou eau additionnée d'alcool.

## **2-8 Carburant**

Libre du commerce.

## **2-9 Garde-boue**

Les garde-boue avant et arrière sont obligatoires.

## **2-10 Tuyaux d'échappement et silencieux**

Les tuyaux d'échappement et silencieux doivent être conformes aux normes de bruit en vigueur, soit 92 dB à 5000 T/mn (88 dB en Enduro), et ne pas dépasser l'aplomb de la roue arrière. Tous les bords tranchants doivent être arrondis avec un rayon de 2 mm. Le silencieux d'admission est recommandé.

Pour les Pocket Bike, le silencieux peut dépasser la tangente verticale de la roue arrière si le tube de fuite ne dépasse pas le corps du silencieux (8 cm maximum).

## **2-11 Guidon**

Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.

Si des protège mains sont utilisés, ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux chutes.

### **2-11.1 Largeur**

Machine de course sur route : largeur minimum de 400 mm, largeur maximum : 700 mm.

Machine tout-terrain : largeur maximum 850 mm.

### **2-11.2 Angle de braquage**

Un espace minimum de 30 mm, entre le guidon avec ses leviers et le réservoir (angle de braquage au maximum) est obligatoire.

## **2-12 Repose-pied**

Les repose-pied doivent être repliables ou en téflon, ou en matériaux facilement cassable.

## **2-13 Plaques numéros (règlement FIM, Annexe 01, diagramme " 0 ")**

Les numéros de départ doivent être fixés à l'avant et des deux côtés de la machine de manière à être clairement visibles.

## **Article 3 – Règles techniques spécifiques 50 cc lors des épreuves de course sur route : Vitesse, Endurance et Supermotard.**

### **3-1 Récupérateur**

Lorsqu'une machine est munie de reniflards (huile, eau, essence), la sortie de ceux-ci doit se faire dans un récupérateur, facilement accessible et vide avant tout départ.

### **3-2 Bouchons de vidange, niveau et remplissage**

Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage doivent être étanches, bien vissés et freinés.

### **3-3 Pneumatiques**

Libres

### **3-4 Eléments de fixation, Supports de béquilles (attaches diverses)**

Les éléments de fixation standard peuvent être remplacés par des éléments de fixation de n'importe quel matériau. La solidité et le type doivent être égaux ou supérieurs à la solidité de l'élément de fixation standard qu'ils remplacent. Les attaches de carénage peuvent être changées par des attaches de type rapide. Les éléments de fixation peuvent être percés pour recevoir des fils de freinage de sécurité, mais des modifications en vue d'un allègement ne sont pas autorisées.

## **Article 4 – Equipements**

Les pilotes devront présenter leur équipement complet en bon état. Le casque doit être de type intégral, d'une seule pièce, à jugulaire, de moins de 5 ans et homologué (normes E... ou O5...).

Les pilotes pourront présenter un équipement de cuir ou en matériau renforcé (blouson et pantalon épais avec coudières et genouillères), bottes ou chaussures montantes.

Attention : l'équipement du pilote ne doit pas être en matière pouvant entraîner des brûlures en cas de chute (type nylon). Vêtements type enduro (matériau « cordura ») acceptés.

## **Article 5 – Télémétrie**

Les appareils de chronométrage automatique ne doivent pas perturber les méthodes et

équipements de chronométrage officiel.

**Article 6 – Transpondeur**

Le transpondeur devra être placé à l'avant de la moto sur le tube de fourche en position verticale, goupille vers le haut. Pour les Pocket Bike, sur le garde-boue avant.

**Article 7 – Litiges.**

Pour tout point non prévu à ce règlement, se reporter au règlement technique de la discipline 50 cm<sup>3</sup> concernée, en dernier ressort, se reporter aux dispositions générales du règlement technique de la F.F.M. qui fera référence pour tout litige ou décision particulière.